



Lac d'Aiguebelette

Site naturel protégé



Zones naturelles classées et protégées

Voir au verso les interdictions dans ces zones



Zones naturelles protégées



Végétation fragile
(roseaux, nénuphars,...)

Zones de baignade

 Plages

 Zone de baignade interdite
par arrêté municipal

Mise à l'eau des embarcations

 Accès public autorisé

Réserve Naturelle Régionale

LAC D'AIGUEBELETTE

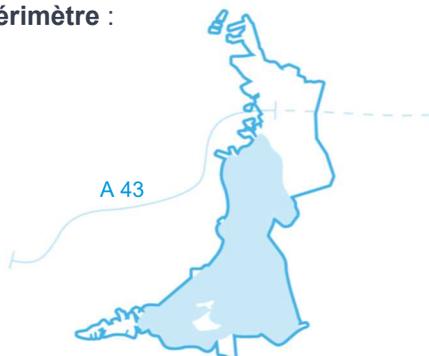


Identité de la Réserve

Date de création : 6 Mars 2015

Superficie classée : 844 hectares

Périmètre :



Pourquoi une Réserve Naturelle Régionale?

La création d'une Réserve Naturelle Régionale a pour objectif premier de protéger les milieux naturels qui présentent un intérêt patrimonial fort.

Ainsi, la qualité du lac d'Aiguebelette et de ses milieux aquatiques, la richesse de ses zones humides, la diversité de son versant forestier, ses vestiges archéologiques constituent un ensemble patrimonial remarquable ce qui justifie son classement en Réserve Naturelle Régionale.

En respectant la réglementation (voir consignes ci-dessous), vous participerez à la protection de ce patrimoine naturel.

Réglementation des zones protégées



Bivouac interdit



Feu et barbecues sauvages interdits



Bateau à moteur thermique interdit



Accès aux îles interdit en dehors des parcours balisés



Chien admis uniquement en laisse



Déchets interdits



Pénétration dans les roselières interdite



Pratique autonome de la plongée subaquatique interdite



Excès de bruit interdit

